

Sites Natura 2000

FR7200732 Coteaux de Thézac et de Montayral

FR7200733 Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes



1

Comité de Pilotage – 26 octobre 2017 - Dausse

Ordre du jour



- Rappel du **dispositif Natura 2000**
- Révision de l'arrêté préfectoral du 1/12/2003 portant **constitution et composition du Comité de Pilotage pour le site des coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes**
- **Bilan** de l'animation 2016 et 2017
 - Présentation des contrats signés (**MAEC**) par des agriculteurs
 - Présentation des **contrats** signés et à venir par les non agriculteurs
- **Perspectives** pour la prochaine phase d'animation 2018-2019-2020
- Question du **portage de l'animation par une collectivité pour 2018-2019-2020**
- Questions diverses



3

Rappel du **dispositif Natura 2000**

(Sylvie LEMOZY – DDT 47)



4

**Révision de l'arrêté préfectoral du
1/12/2003 portant **constitution et
composition du Comité de Pilotage** pour
le site des coteaux du Boudouyssou et
plateau de Lascrozes**

(Sylvie LEMOZY – DDT 47)



5

Bilan de l'animation 2016 et 2017



1. Rappels

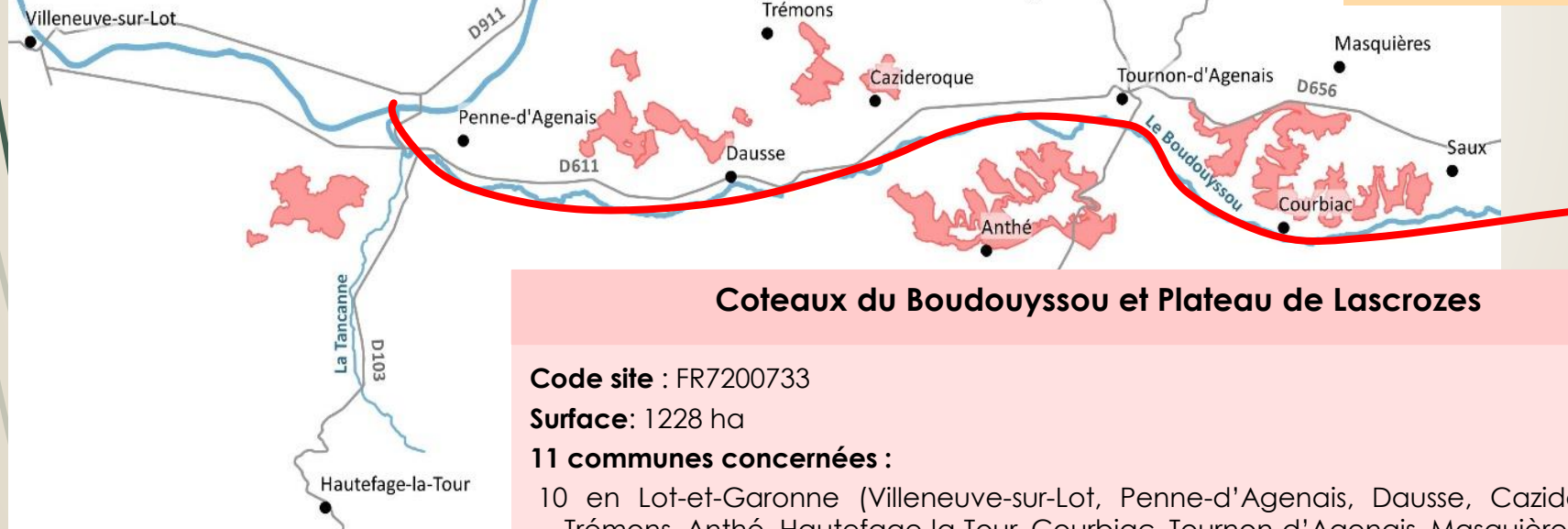
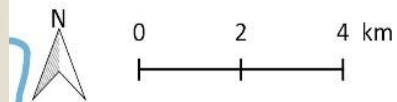
2. MAEC

3. Contrats et chartes

4. Information et sensibilisation

Périmètres Natura 2000 :

-  Coteaux de Thézac et de Montayral
-  Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes



Coteaux de Thézac et de Montayral

Code site : FR7200732

Surface : 468,2 ha

4 communes concernées :

- ❖ 3 en Lot-et-Garonne (Thézac, Bourlens, Montayral)
- ❖ 1 dans le Lot (Mauroux)

Etat d'avancement du DOCOB :
validé en 2004

Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes

Code site : FR7200733

Surface: 1228 ha

11 communes concernées :

- 10 en Lot-et-Garonne (Villeneuve-sur-Lot, Penne-d'Agenais, Dausse, Cazideroque, Trémons, Anthé, Hautefage-la-Tour, Courbiac, Tournon-d'Agenais, Masquières)
- 1 dans le Lot (Saux)

Etat d'avancement du DOCOB : validé en 2008

Deux sites Natura 2000 de coteaux calcaires

Les enjeux principaux

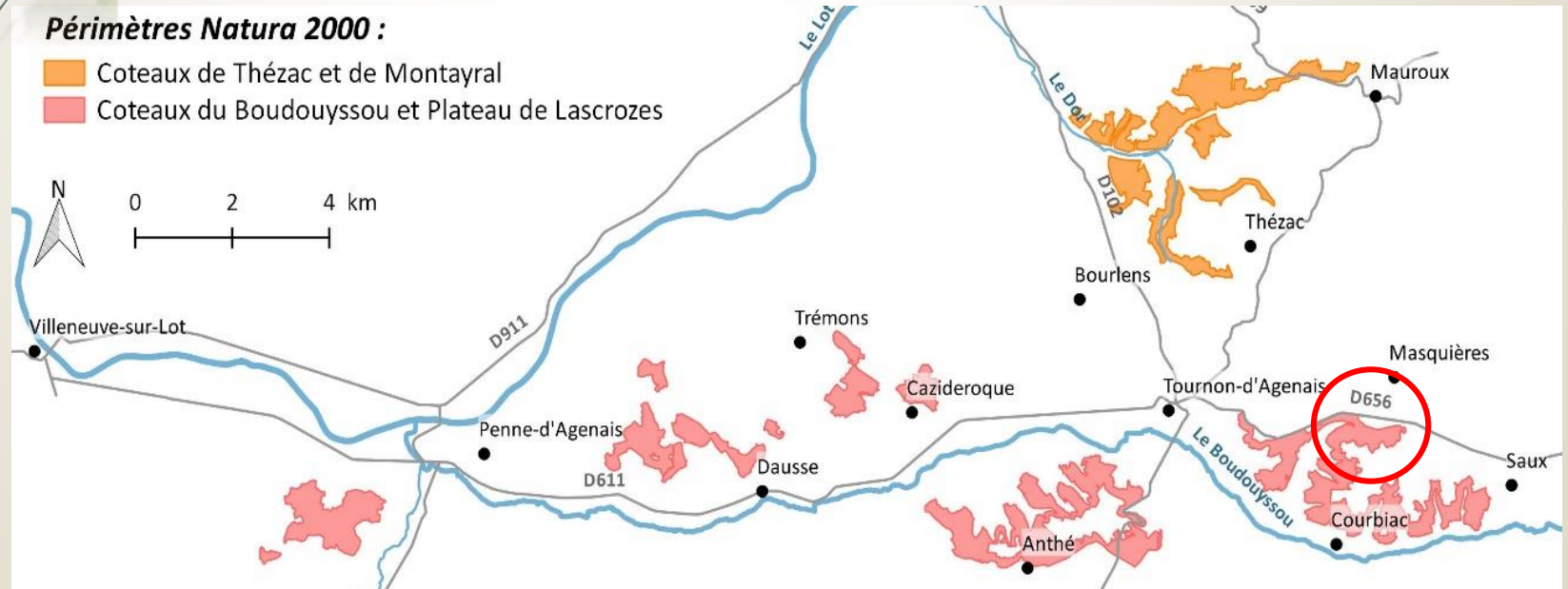
- ▶ Pelouses calcaires à orchidées et Landes associées :
 - Situation : milieux ouverts de coteaux
 - Utilisation : abandon/ pâturage/ arboriculture ou viticulture/ sylviculture
 - Principales menaces : déprise agricole et abandon des pratiques d'élevage / plantation sur coteaux



Deux sites Natura 2000 de coteaux calcaires

Autres enjeux :

- **Ecrevisse à pattes blanches** (Vallon de la Vergnote, site de « Boudouyssou-Lascrozes »)
 - Restauration de la qualité d'eau et des milieux humides
 - Gestion des fourrés et forêts des bords de cours d'eau

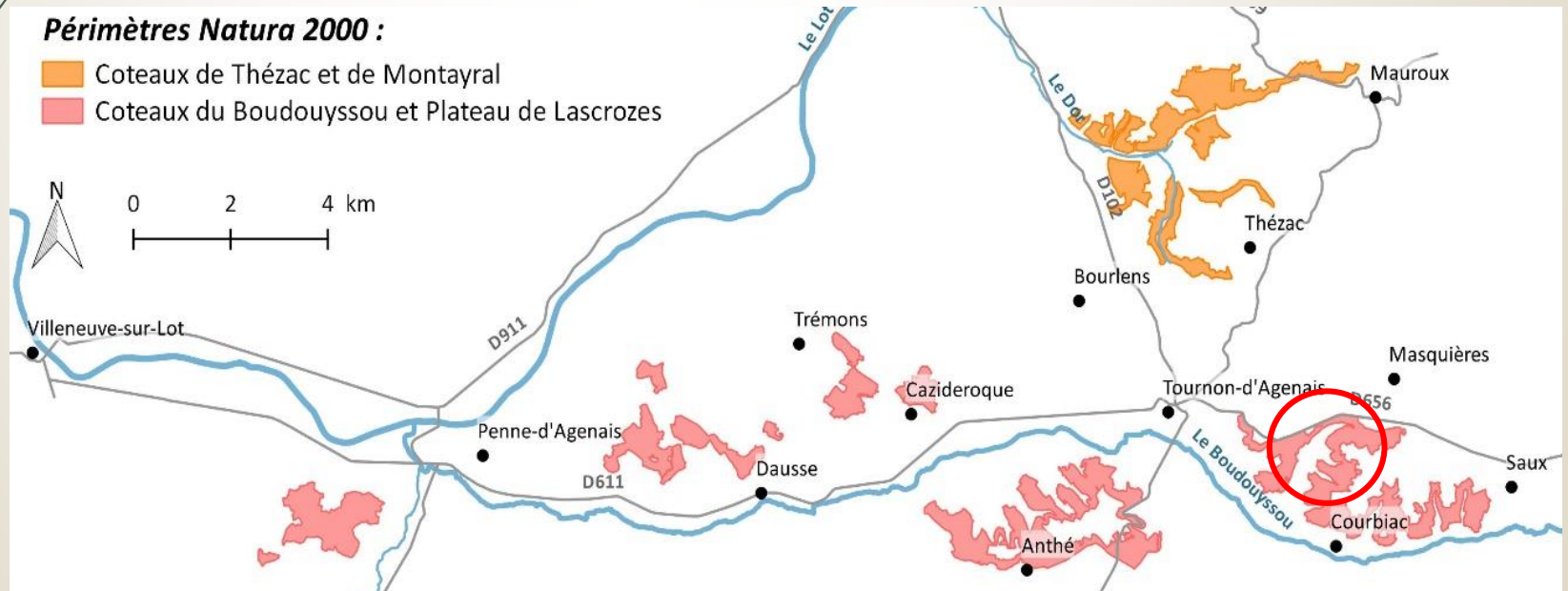


Deux sites Natura 2000 de coteaux calcaires

Autres enjeux :

► Chiroptères

- Protection des gîtes (bâtis/cavités : grottes du Cordonnier et de Casse Bartas)
- Gestion des territoires de chasse : coteaux, prairies, haies, fourrés et forêts de bord de cours d'eau



Trois outils pour la mise en œuvre des DOCOBs :

► MAEC / Contrats Natura 2000 / Chartes

1^{ère} phase d'animation (2010-2013)

- 4 contrats
- 0 chartes
- 0 MAET

2^{ème} phase d'animation (2013-2014)

- 2 contrats
- 2 chartes
- 0 MAET

3^{ème} phase d'animation (2015-2017)

- 1 contrat (fin 2015) et 2 contrats à venir
- 1 charte à venir
- 28 MAEC (14 agriculteurs)



Bilan de l'animation 2016 et 2017

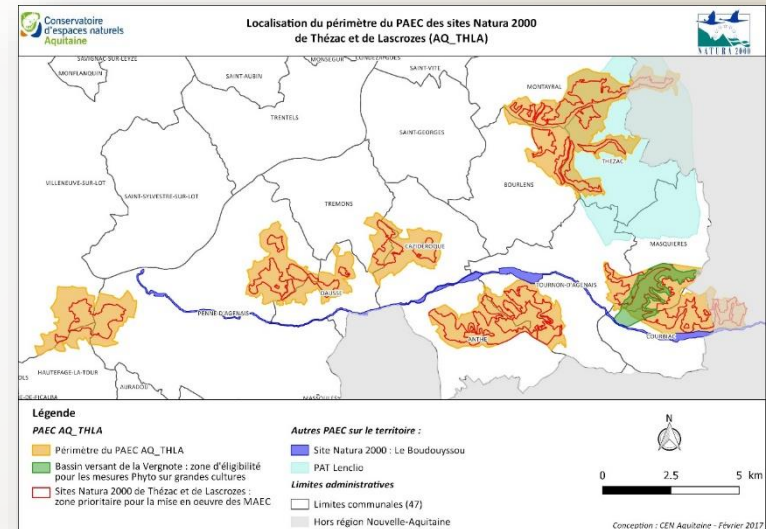
11

1. Rappels
- 2. MAEC**
3. Contrats et chartes
4. Information et sensibilisation

Le Programme Agro-Environnemental et Climatique

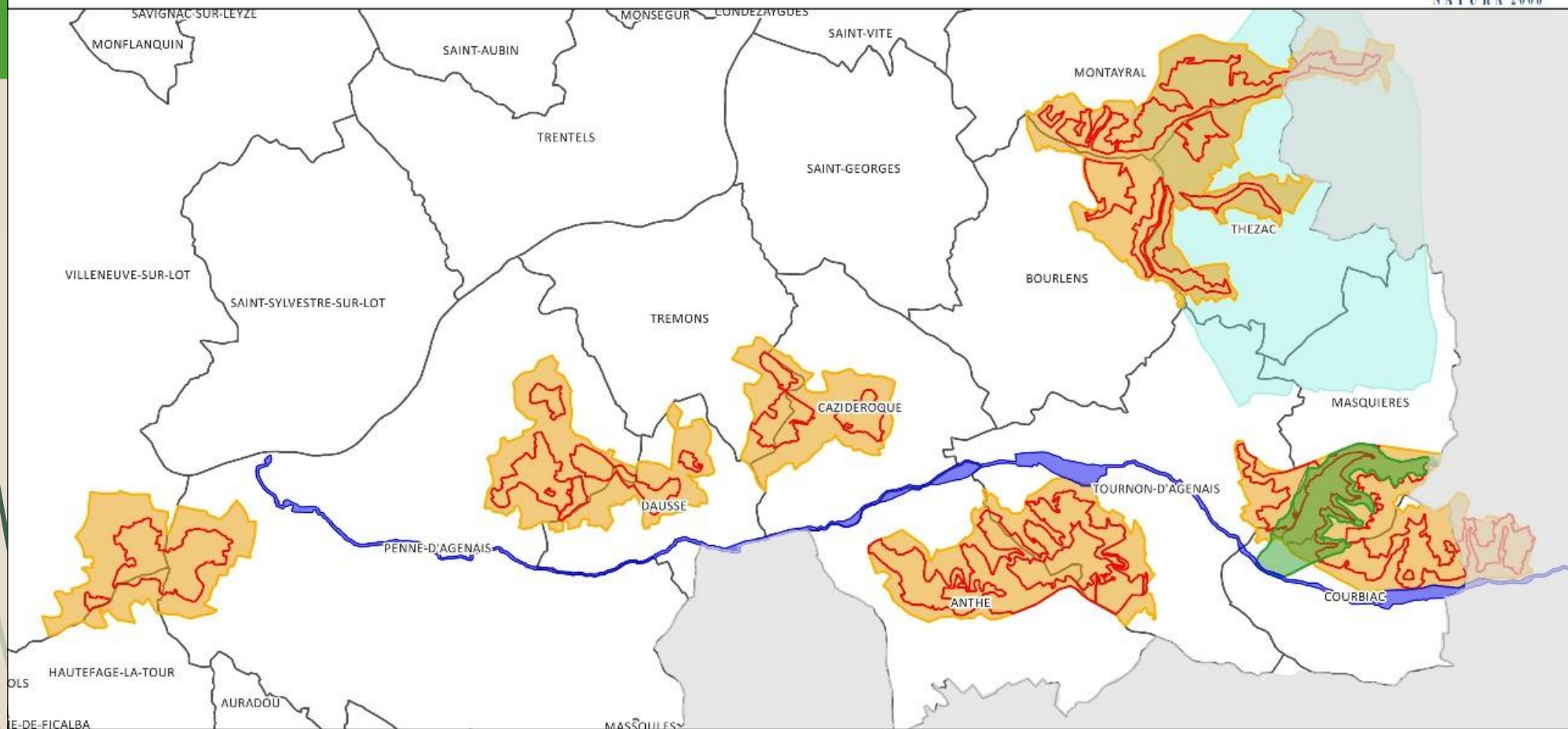
1^{er} PAEC élaboré et déposé début 2015

- Un seul PAEC pour les deux sites Natura 2000
 - Périmètre élargi aux ilots PAC attenant au périmètre des sites Natura 2000
 - Uniquement en Lot-et-Garonne
- 19 MAEC proposées



PAEC renouvelé en 2016, puis en 2017

- En 2016, dépôt d'un dossier de candidature pour la région Midi-Pyrénées → refusé



Légende

PAEC AQ_THLA

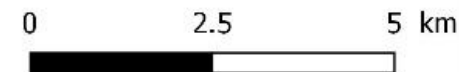
- Périmètre du PAEC AQ_THLA
- Bassin versant de la Vergnote : zone d'éligibilité pour les mesures Phyto sur grandes cultures
- Sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes : zone prioritaire pour la mise en oeuvre des MAEC

Autres PAEC sur le territoire :

- Site Natura 2000 : Le Boudouyssou
- PAT Lenclio

Limites administratives

- Limites communales (47)
- Hors région Nouvelle-Aquitaine



19 MAEC proposées en 2015

14

Maintien et restauration des habitats en milieux ouverts

- Gestion pastorale et/ou Entretien mécanique ou manuel
- 7 MAEC proposées

2 MAEC adaptées
2 MAEC supprimées
→ 5 MAEC proposées

Gestion extensive des prairies par retard de fauche et absence de fertilisation azotée

- 20 ou 40 jours de retard de fauche
- 4 MAEC proposées

Conversion de terres arables en prairies

- 2 MAEC proposées

1 MAEC adaptée

Absence de traitements herbicides ou phytosanitaires

- Sur grandes cultures (uniquement BV de la Vergnote) ou sur vergers
- 4 MAEC proposées

Entretien de haies et arbres isolés

- 2 MAEC proposées

1 MAEC supprimée
(arbres isolés)

Adaptations 2016
→ 17 MAEC proposées

Adaptations 2017
→ 16 MAEC proposées

Engagements MAEC 2016 :

7 agriculteurs – 8 MAEC – 45,3 ha – 821 ml

15

Code	Mesure	Nb d'engagements	Valeur engagée
Retard de fauche - 18,56 ha			
AQ_THLA_HE01	Retard de fauche 20 jours (9 juin)	1	1,14 ha
AQ_THLA_HE02	Retard de fauche 20 jours (9 juin) et absence de fertilisation azotée	2	0,75 ha
AQ_THLA_HE04	Retard de fauche 40 jours (29 juin) et absence de fertilisation azotée	4	16,67 ha
Conversion - 21,35 ha			
AQ_THLA_HE05	Conversion de terres arables en prairies	1	5,01 ha
AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables avec gestion par retard de fauche (20 jours)	1	16,34 ha
Entretien des milieux ouverts - 3,96 ha			
AQ_THLA_PS01	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts - Entretien par gestion pastorale	1	3,96 ha
Absence de traitements - 1,43 ha			
AQ_THLA_VE02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse sur les vergers	1	1,43 ha
Entretien de haies - 821 ml			
AQ_GASC_HA01	Entretien de haies	1	821 ml

Engagements MAEC 2017 :

6 agriculteurs – 3 MAEC – 54,29 ha

Code de la Mesure	Mesure	Nb d'engagements	Valeur engagée
Retard de fauche – 21,54 ha			
AQ_THLA_HE02	Retard de fauche 20 jours (9 juin) et absence de fertilisation azotée	3	13,79
AQ_THLA_HE04	Retard de fauche 40 jours (29 juin) et absence de fertilisation azotée	2	7,75
Conversion – 32,75 ha			
AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables avec gestion par retard de fauche (20 jours)	3	32,75

Quelques exemples

19

Réouverture



(Courbiac)

Conversion



(Tournon-d'-Agenais)

Retards de fauche

(Thézac)



(Hautefage-la-Tour)



(Tournon-d'-Agenais)

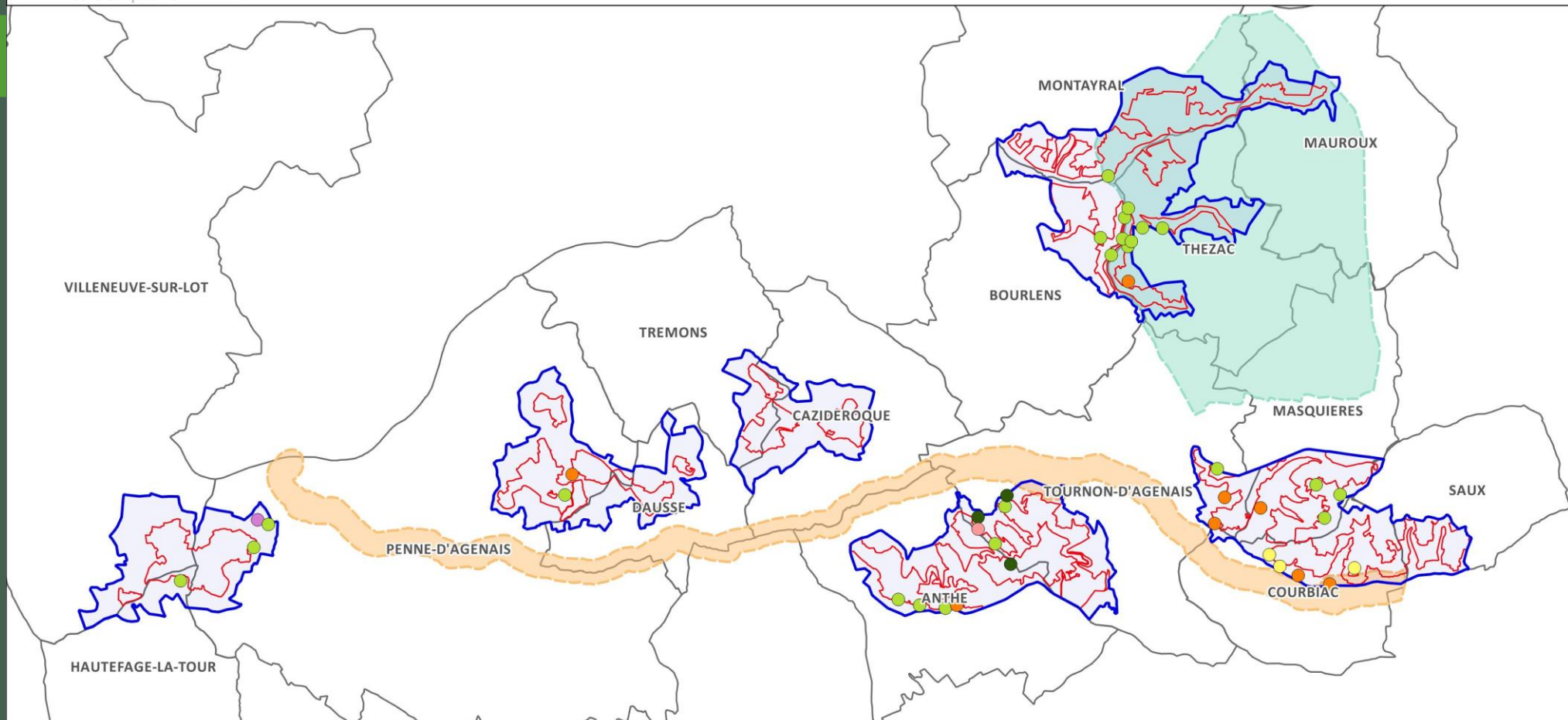


Synthèse des MAEC au cours de la 3^{ème} phase d'animation

Type de MAEC	Nombre de MAEC souscrites	Nombre d'engagements	Valeur engagée (ha, ml)	Montant sur 5 ans
Entretien des milieux ouverts	3	4	12,77	7 303,02 €
Retard de fauche	4	15	51,92	50 658,35 €
Conversion de terres arables en prairies	2	6	59,27	120 429,27 €
Absence de traitements	1	1	1,43	2 634,78 €
Entretien de haies	1	2	1897	5 121,90 €
Total général	11	28	125,39 ha / 1 897 ml	186 147,31 €



- 14 agriculteurs engagés
- 11 MAEC souscrites
- 126 ha / 1900 ml engagé
- 186 150 € (2015 : 30 000 € / 2016 : 68 000 € / 2017 : 88 000 €)



Légende

Engagements MAEC entre 2015 et 2017

- Absence de traitement phytosanitaire sur verger
- Conversion de terres arables en prairies
- Entretien de haies
- Plan de gestion pastorale pour le maintien de milieux ouverts
- Retard de fauche
- Entretien des milieux ouverts

- Sites Natura 2000
- Périmètre du PAEC
- Limites communales
- PAEC du Boudouyssou (SEPANLOG)
- PAEC du PAT Lenclio



Renouvellement du PAEC pour 2018

17 novembre 2017

- Réunion de la CRAEC à Limoges
- **Diffusion de l'appel à projet 2018**

15 décembre 2017

- **Dépôt du dossier** de candidature

Fin février 2018

- Réunion de la CRAEC
- **Validation et ouverture des PAEC**

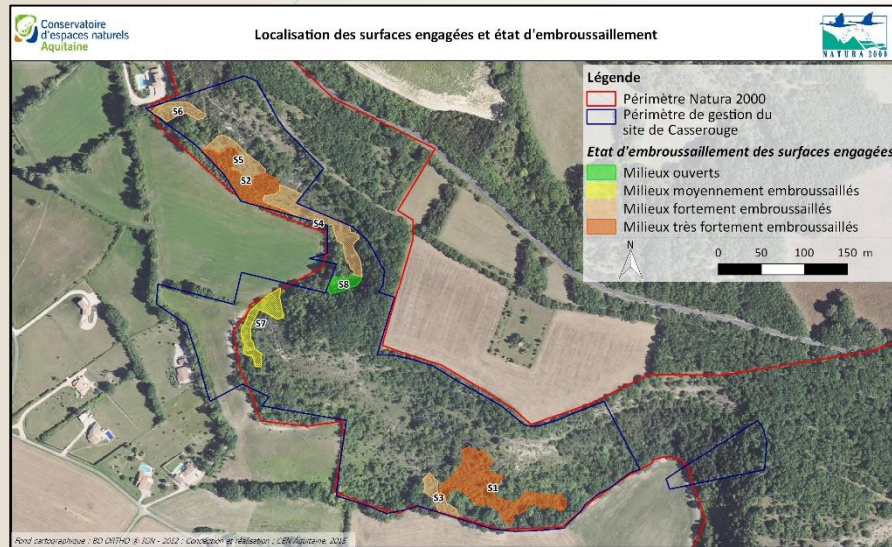


23

Bilan de l'animation 2016 et 2017

1. Rappels
2. MAEC
- 3. Contrats et chartes**
4. Information et sensibilisation

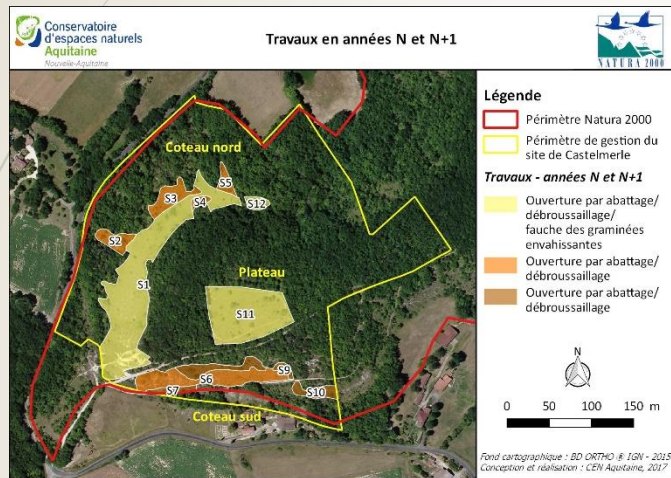
➤ 1 contrat en cours (2015-2019) : Coteau de Casserouge



- Restauration de **1,3 ha** de pelouses sèches par abattage et débroussaillage sélectif
- **12 000 €** sur 5 ans
- Début des travaux à l'hiver 2015-2016



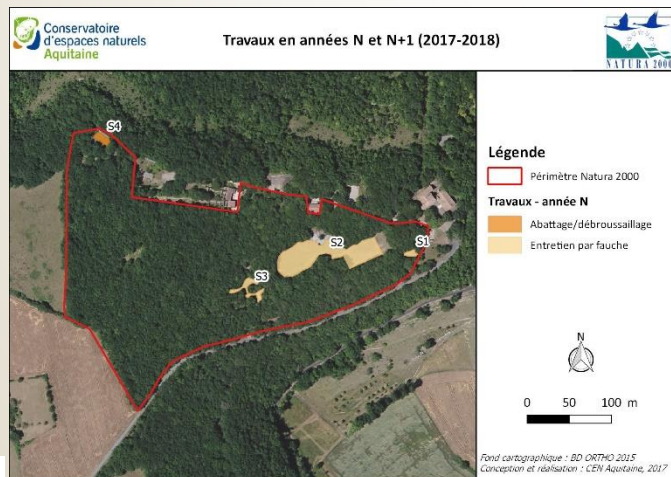
➤ 2 nouveaux contrats à venir



➤ Coteau de Castelmerle (en cours de validation)

➤ Restauration de **2,3 ha** par réouverture/entretien des pelouses

➤ **32 500 €** sur 5 ans



➤ Plateau de Lascrozès (en cours de finalisation)

➤ Entretien de **0,316 ha** de pelouses et prairies et réouverture de **0,015 ha**

➤ **740 €** sur 5 ans



Les chartes

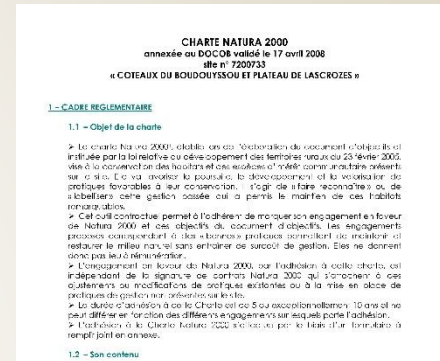
Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes :

- 2 chartes en cours
 - 2013-2018 → à renouveler prochainement
 - 2014-2019

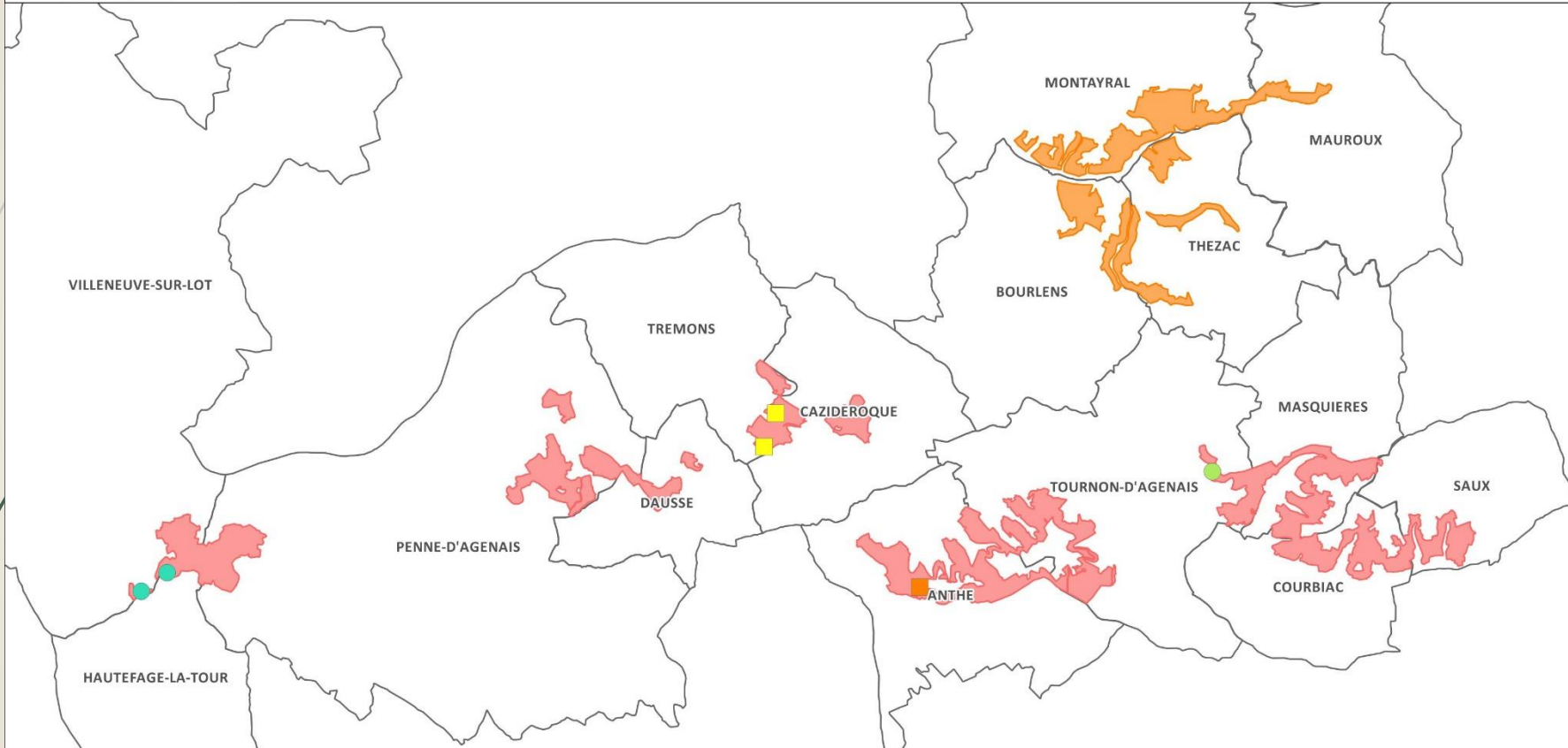
- 1 charte à venir

Coteaux de Thézac et de Montayral :

- Pas de charte



Synthèse des chartes et contrats Natura 2000 en 2017



Légende

- Orange rectangle: Périmètre du site Natura 2000 de Thézac
- Pink rectangle: Périmètre du site Natura 2000 de Lascaux
- White outline: Limites communales

3ème phase d'animation

- Orange square: Charte - Nouveau - à venir
- Green circle: Contrat - En cours (2015)
- Teal circle: Contrat - Nouveau - à venir

Anciennes phases d'animation

- Yellow square: Charte (Phase 2 : 2013 et 2014)



0 1 2 3 km





Bilan de l'animation 2016 et 2017

1. Rappels
2. MAEC
3. Contrats et chartes
- 4. Information et sensibilisation**

Les sorties natures

Samedi 10 septembre 2016

- Coteau de Casserouge et alentours – organisé par le CEN Aquitaine
- 2 participants : information démarche Natura 2000 et sensibilisation

Samedi 20 mai 2017

- La Combe de Noailac – organisé par l'association Patrimoine et Paysages de Fumel – Vallée du Lot
- Envoi de documentation sur Natura 2000 et les sites de Thézac et Lascrozes


Mercredi 24 mai 2017

- Hautefage-la-Tour – organisé par le CBNSA
- Participation du CEN Aquitaine : information démarche Natura 2000 et sensibilisation



Les lettres d'information

- Une lettre d'information par an depuis 2015
 - lettre d'information n°2 parue en décembre 2016
 - lettre d'information n°3 à paraître en décembre 2017
- Envoyée à toutes les mairies des communes des sites Natura 2000 pour diffusion et distribué lors des rencontres/animations

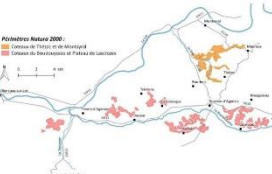


Natura 2000

Coteaux de Boudouyroussou et Plateau de Lascazoux
Coteaux de Thézac et de Montayral

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

Lettre d'information n°2 - Décembre 2016




Les sites Natura 2000 « Coteaux du Boudouyroussou et Plateau de Lascazoux » et « Coteaux de Thézac et de Montayral » sont entrés dans leur 3^{ème} cycle d'animation au début de l'année 2015. Depuis plusieurs années, cette animation est menée conjointement pour les deux sites, ceux-ci étant situés à proximité l'un de l'autre et abritant des enjeux similaires. L'animation est portée par les services de l'Etat, accompagné par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine depuis 2013.

L'année 2016 est encore le témoin d'un intérêt certain porté par les communes, les propriétaires et les exploitants agricoles. En effet plusieurs nouveaux agriculteurs se sont manifestés pour bénéficier d'informations sur les MAEC et 5 d'entre eux se sont engagés dans une ou plusieurs mesures sur une partie au moins de leur exploitation. Aussi, la commune de Villeneuve-sur-Lot s'est rapprochée de l'animateur afin d'évaluer les possibilités de mise en place d'un contrat sur des terrains dont ils ont la propriété. Ce bilan paraît plutôt prometteur pour 2017, dernière année de ce cycle d'animation.

Sommaire

- Page 2-3 : • Et au fait, Natura 2000, c'est quoi ?
- Zoom nature : sites, les pelouses sèches et orchidées
- La part sur les actions menées en 2016
- Page 4 : • Les perspectives pour 2017
- Contactez-nous !



ET AU FAIT, NATURA 2000, C'EST QUOI ?

Un réseau européen

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont de **préserver la diversité biologique** et de **valoriser le patrimoine naturel** de nos territoires. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Ce grand réseau écologique européen s'appuie sur deux directives :

- la directive « Oiseaux » (2009/147/CE) à l'origine des Zones de Protection Spéciales (ZPS)
- la directive « Habitats, Faune, Flore » (1992/43/CEE) à l'origine des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ou Site d'Intérêt Communautaire (SIC).

Les sites des « Coteaux de Thézac et de Montayral » et des « Coteaux du Boudouyroussou et Plateau de Lascazoux » sont des Zones Spéciales de Conservation désignées au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore », principalement pour le maintien des habitats d'intérêt communautaires qu'ils abritent.

Le document d'objectifs

Chaque site Natura 2000 fait l'objet d'un plan de gestion qui lui est propre : le **document d'objectifs** ou **DOCOB**. Ce document, qui fait suite à une longue phase de concertation avec les acteurs locaux, établit un diagnostic du site et définit les objectifs à atteindre, ainsi que les actions à mettre en œuvre.

Les outils

En France, trois outils permettent de participer à la préservation des milieux naturels et des espèces des sites Natura 2000. Ils sont disponibles à tous les propriétaires et exploitants agricoles au sein du périmètre du site.

La **charte** permet à un propriétaire de marquer son engagement en faveur des objectifs du site. Les engagements proposés correspondent à des bonnes pratiques permettant de maintenir et restaurer le milieu naturel sans entraîner de surcoût de gestion. Elles ne demandent donc pas lieu à rémunération.

Le **contrat Natura 2000**, applicable uniquement sur des parcelles non agricoles, permet à un propriétaire d'être rémunéré en contrepartie de travaux de restauration ou d'entretien du milieu naturel pour un engagement de 5 ans.

Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** visent à améliorer la conservation de la biodiversité en adaptant et en modifiant les pratiques agricoles sur les parcelles présentant des enjeux pour le site. L'exploitant agricole qui souscrit à une MAEC bénéficie d'une aide financière en contrepartie du respect des engagements liés à la mesure pendant la durée de l'engagement, soit 5 ans.

La **contractualisation** de l'un de ces outils est une démarche entièrement volontaire !

Natura 2000 expliqué sur le terrain

L'initiative a été lancée pour le 10 septembre 2016 : « Venez découvrir les sites Natura 2000 de Thézac et de Lascazoux ». Trois personnes ont répondu présentes pour découvrir Natura 2000 à travers le coteau de Casserouge, coteau calcaire qui abrite des habitats remarquables sur la commune de Tournon-d'Agenais. Ce coteau, qui fait aussi partie du réseau de sites du Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine est inclus au site Natura 2000 des Coteaux du Boudouyroussou et Plateau de Lascazoux.

Les participants ont ainsi pu être sensibilisés à la démarche associée au dispositif Natura 2000, tout en découvrant les merveilles abritées par les pelouses sèches de ce coteau, comme l'Aster amelle, espèce végétale protégée à l'échelle nationale.

Le réseau en quelques chiffres

- 27 308 sites en Europe
- 1 766 sites en France :
 - 12,5 % du territoire national
 - 1 300 ZSC ou SIC
 - 397 ZPS
- 10 sites en Lot-et-Garonne :
 - 1,3 % de la superficie du département
 - uniquement des ZSC ou SIC :
 - 9 sites à milieux humides
 - 2 sites à cavités à chauve-souris
 - 5 sites à coteaux secs

UN POINT SUR LES ACTIONS MENÉES EN 2016

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

La **souscription des MAEC se poursuit**

Les chiffres de 2016 :

- 7 exploitations agricoles se sont engagées dans une ou plusieurs MAEC en 2016 dont 5 nouveaux exploitants
- 45 ha et 800 m de haie bénéficient cette année des MAEC (26 ha et 1000 m de haie en 2015)

Les principaux mesures souscrites concernent la gestion extensive des prairies maigres de fauche (retard de fauche et absence de fertilisation azotée) et la conversion de terres arables en prairies. La gestion pastorale des landes et pelouses, l'entretien de haies et l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires sur vergers font aussi partie des mesures choisies par les agriculteurs.

Pas de PAEC en Midi-Pyrénées

N'alleurssement, le dossier de demande pour la création d'un Programme Agro-Environnemental et Climatique sur la partie du site localisée en Midi-Pyrénées a été refusé par les services instructeurs. Aucune MAEC ne pourra donc être souscrite en dehors des limites du département du Lot-et-Garonne.

Aucun nouveau contrat Natura 2000 n'a été engagé en 2016. Des contrats sont en cours d'élaboration pour 2016. Le contrat en cours sur le coteau de Casserouge se poursuit cet hiver avec la deuxième tranche de travaux.

Pensez aussi à la charte !

Vous pouvez également vous impliquer dans le réseau Natura 2000 en signant la charte du site. N'hésitez pas à contacter votre animateur pour plus d'informations.

LES PERSPECTIVES POUR 2017

De nombreuses actions sont encore à mener en 2017 pour la préservation de la biodiversité sur les sites Natura 2000 !

MAEC – Attention, il s'agit de la dernière année de contractualisation dans ce programme PAEC 2013-2017 ; contactez rapidement vos animateurs avant le 15 mars 2017 si vous êtes intéressés.

Contrats et charte – Vous êtes propriétaire sur les sites et vous souhaitez vous investir dans le dispositif Natura 2000 ? Prenez contact avec nous afin que nous puissions étudier ensemble les possibilités d'intervention. Peut-être pourrez-vous vous engager dans un contrat sur 5 ans ou tout simplement signer la charte Natura 2000.

Suivi et encadrement des travaux prévus dans les contrats Natura 2000 et les MAEC : n'hésitez pas à faire appel à nous si vous avez besoin d'assistance dans la mise en œuvre de vos contrats, nous sommes là pour ça.

Une nouvelle sortie nature à la découverte des sites Natura 2000 sera organisée en 2017. N'hésitez pas à nous contacter pour en connaître les détails (le lieu, la date et l'horaire seront définis ultérieurement).

Et ne manquez pas la lettre d'informations N°3 !

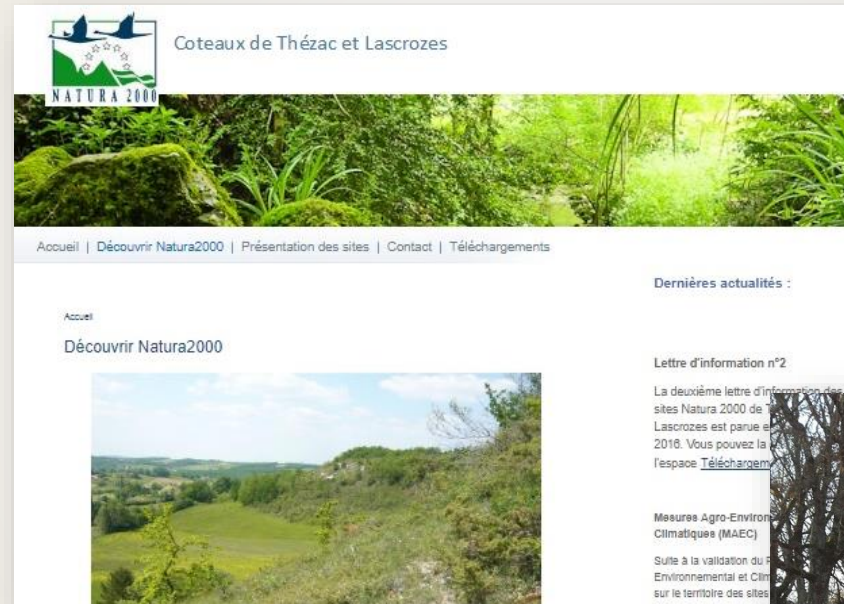
Contactez-nous !

Vous souhaitez vous investir dans la démarche, ou simplement, obtenir des informations ? Contactez votre animateur Natura 2000 :

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine
CEN Aquitaine
Antenne Lot-et-Garonne
6 rue des fossés
47800 ALLENANS DU DROPT
05 53 64 00 51
antcens47@cen.aquitaine.fr

Site internet

- <http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/>



Panneau Natura 2000

- Mairie de Villeneuve-sur-Lot
→ Plateau de Lascrozes



Livret guide

- Information sur la démarche Natura 2000
- Présentation des deux sites Natura 2000
- et de leurs enjeux

Natura 2000, c'est quoi ?

Natura 2000, c'est un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel de nos territoires. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.



Ce grand réseau écologique européen s'appuie sur deux directives :

- La directive « Oiseaux » (2009/147/CE) à l'origine des Zones de Protection Spéciales (ZPS)
- La directive « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE) à l'origine des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ou Site d'Intérêt Communautaire (SIC).

Les sites des « Coteaux de Thézac et de Montatray » et des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » sont des Zones Spéciales de Conservation désignées au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore », principalement pour le maintien des habitats d'intérêt communautaire qu'ils abritent.

Le réseau en quelques chiffres

- 27 300 sites en Europe
- 1 726 sites en France
- 15 sites en Lot-et-Garonne



Les sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes - CEN Aquitaine

Description des sites

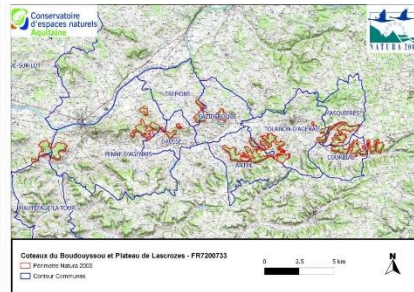
Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes

Le site Natura 2000 « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes » s'étend sur une surface de 1228 ha sur 10 communes en Lot-et-Garonne (Villeneuve-Luz, Penne-d'Agenais, Dausse, Cazideroque, Trémons, Anthé, Hautefage la Tour, Courbiac, Tournon d'Agenais, Masquères) et une commune dans le Lot (Saux).



Vue sur l'extrémité Est de la région Aquitaine, en Lot-et-Garonne.

Le site est constitué par une dizaine de buttes qui dominent la vallée du Lot puis celle du Boudouyssou. Il s'agit de coteaux calcaires portant bien souvent des boisements de chênes pubescents et, en amont sur les versants, des pelouses plus ou moins embroussaillées où se rencontrent une grande diversité d'orchidées.



Les sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes - CEN Aquitaine

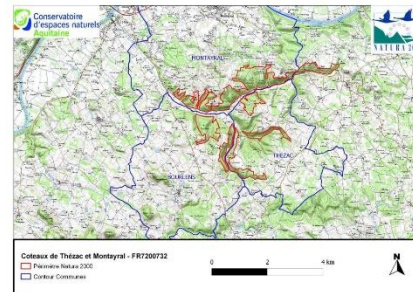
Coteaux de Thézac et de Montatray

Le site Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montatray » est situé sur la plus grande partie à l'extrémité Est de la région Aquitaine, en Lot-et-Garonne, sur les communes de Thézac, Montatray et Bourlens. Une petite partie est quant à elle située dans le département du Lot en Midi-Pyrénées sur la commune de Mauroux.

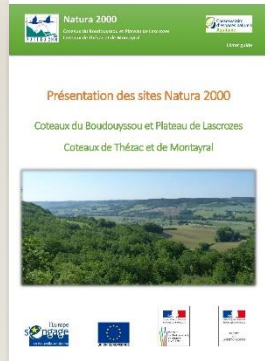


Orchis papilionnée (Orchis papilionacea).

La surface de 435,4 ha (dont 402,6 ha Lot-et-Garonne et 32,8 ha Lot) se compose de plusieurs entités séparées par le réseau du Dor, petit affluent rive gauche du Lot.



Les sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes - CEN Aquitaine



Les enjeux



L'enjeu de ces deux sites est principalement lié à la présence d'habitats communautaires de fort intérêt patrimonial : essentiellement des pelouses calcaires à orchidées (habitats d'intérêt communautaire prioritaires), ainsi que les habitats communautaires et/ou habitats d'espèces associés (landes à genévriers, prairies maigres de fauche, chênaies pubescentes).

Un second enjeu, spécifique au site des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » concerne les espèces d'intérêt communautaire prioritaires présentes sur le site (chiroptères et cervidés à pieds blancs) et leurs habitats associés dans le valbon du Ruisseau du Vergnotte : grottes à chiroptères, et cours d'eau de plaine avec ripsipylve.

Les objectifs principaux définis dans les Documents d'objectifs (DOCOB = plans de gestion des sites Natura 2000) sont le maintien et le développement des espaces ouverts, la préservation, voire la restauration des habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, le maintien d'une mosaïque d'habitats fonctionnelle, et l'amélioration des connaissances concernant les espèces remarquables du site.

Les milieux naturels

Les Pelouses à Orchidées

Les pelouses sèches calcaïques se développent sur des sols calcaires pentus, ensolaillés et oligotrophes.

Il s'agit de formations herbacées assez basses, issues des pratiques pastorales extensives perpétuelles au fil des générations. Ces pratiques ont permis le développement d'une flore spécifique en bloquant la dynamique naturelle de la végétation (cette dynamique tend vers la fermeture du milieu).

Leur déclin est lié à l'abandon de ces pratiques ancestrales, ces milieux étant jugés peu productifs face aux impératifs de productivité actuels. La végétation herbacée et ligneuse n'étant plus contrôlée par le pâturage, ces milieux se ferment et tendent à disparaître.

Ces milieux abritent généralement des cortèges importants d'espèces d'orchidées, dont certaines peuvent être considérées comme rares, très rares ou exceptionnelles sur le territoire national, et sont ainsi classés prioritaires car ils constituent des sites d'orchidées remarquables.

Les Prairies maigres de fauche

Ces milieux sont intimement liés aux activités humaines comme le pâturage extensif, la fauche tardive, ou encore l'entretien léger de certains bords de route. Le cortège floristique est entièrement façonné par ces activités, pourtant de moins en moins pratiquées. On distingue plusieurs variantes selon la richesse du sol (oligotrophes à eutrophes).

Les sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes - CEN Aquitaine

Réunion publique

- Organisation et animation d'une réunion publique prévue courant novembre 2017
- Objectifs : informer sur les outils Natura 2000 et sensibiliser à la démarche Natura 2000
- Problématique : retards de paiement MAEC et contrats

→ **report de la réunion publique à début 2018**





34

Perspectives pour la prochaine phase d'animation 2018 à 2020

Outils Natura 2000

- Orienter l'animation vers :
 - plus de **contrats Natura 2000**
 - Plus d'engagements dans la **charte**
 - Renouveler les chartes
 - **Poursuivre la mise en œuvre des MAEC**
 - Accompagnement des MAEC en cours
 - Engagements de nouvelles MAEC
- } ➤ **réunions publiques**
➤ plus de communication



Suivis scientifiques / inventaires

➤ Préciser l'enjeu « chiroptères »

- Réaliser/poursuivre les suivis sur les grottes des cordonniers et de Casse Bartas
- Évaluer les autres zones d'enjeu potentiel pour ce groupe

➤ Évaluer les mesures par des suivis

- Suivis floristiques ou faunistiques
- Suivis photographiques

- Sur les parcelles engagées dans des MAEC
- Sur les parcelles restaurées via un contrat



Information et sensibilisation

➤ Développer des outils de communication

- Concevoir et éditer une plaquette d'information
- Diffuser la plaquette d'information

➤ Animer le site internet

<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/>



➤ Continuer les sorties nature



Comment s'engager dans la démarche ?

S'engager dans le réseau Natura 2000 constitue une **démarche volontaire**.

Deux outils sont disponibles afin d'agir pour la préservation de la biodiversité :

- les **contrats Natura 2000**, qui prévoient un programme de travaux de restauration et/ou d'entretien des milieux sur 5 ans et qui ouvrent droit à une compensation financière
- la **charte Natura 2000**, qui définit des "bonnes pratiques" à respecter

Qui contacter ?

Marine FONT, Animatrice Natura 2000
Syndicat Mixte du Pays d'Albret
 Centre Hausmann
 10 place Aristide Briand
 47600 Nérac
 05 53 97 70 50 / 06 43 75 94 13
n2000.gelise@pays-albret.fr
<http://gelise.n2000.fr>



Question du **portage de l'animation par une collectivité**

4^{ème} phase d'animation : 2018-2019-2020

38

et

Questions diverses

DDT 47

Sylvie LEMOZY

Natura 2000

Tél : 05 53 69 34 62

sylvie.lemozy@lot-et-garonne.gouv.fr

CEN Aquitaine

6 rue Raphaël Trémouilhe

47 800 Allemans-du-Dropt

Tél : 05 53 64 00 51

antenne47@cen-aquitaine.fr

Merci de votre attention !

39